

DEPARTEMENT DU RHONE

**MAIRIE
DE
POLLIONNAY**
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° 2026/228

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Réglementation du stationnement – Parking de la médiathèque

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et en particulier les articles R.411-1 et suivants,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et de ses annexes,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et son annexe,
Vu la demande de la compagnie Zeïf, Maison de la Guillotière, 25 Rue Béchevelin 69007 Lyon (06.74.42.07.25)
pour l'autorisation de déchargement et chargement de matériel pour une animation à la médiathèque, ainsi que
le stationnement de deux véhicules le samedi 26 septembre 2026.*

ARRETE

Article 1 : La compagnie Zeïf, est autorisée le samedi 26 septembre 2026 de 07h00 à 14h00 de procéder au déchargement et chargement de leurs deux véhicules utilitaires pour une animation à la médiathèque. A l'issue de la manutention les deux véhicules se gareront sur le parking de la médiathèque sur 2 emplacements réservés.

Article 2 : La signalisation d'interdiction sera mise en place par le pétitionnaire à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Le pétitionnaire demeurera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir aux personnes et aux choses du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

Article 4 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 22 septembre 2026

**L'Adjoint à la sécurité
Loïc BARBERAT**



Arrêté N° 2026/228